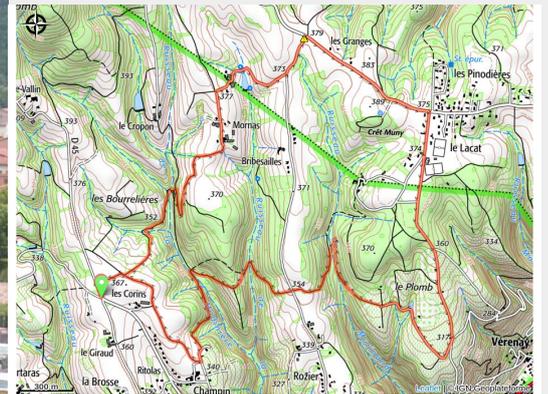


Les Châtaigniers - Ampuis n° 3



(Mairie Ampuis)



Au dessus de Verenay un point de vue magnifique vous permettra de reprendre votre souffle tout en admirant le barrage, la vallée du Rhône, et Vienne.

Infos pratiques

Pratique : Pédestre

Durée : 3 h 45

Longueur : 9.4 km

Dénivelé positif : 244 m

Difficulté : Moyen

Type : Boucle

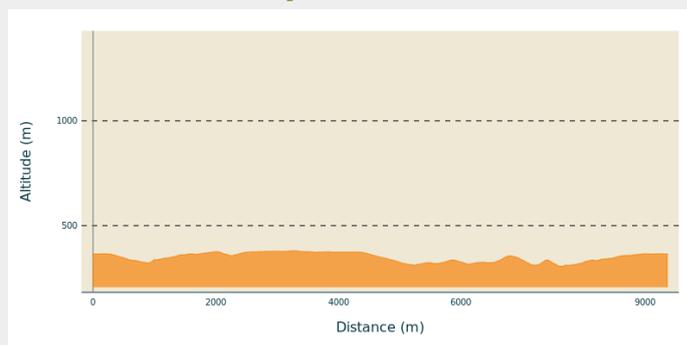
Itinéraire

Départ : Ampuis - Départ Le Giraud,
Route du Recru - D 45

Arrivée : Ampuis - Départ Le Giraud,
Route du Recru - D 45

Balisage :  Pédestre communal

Profil altimétrique



Altitude min 306 m Altitude max 380 m

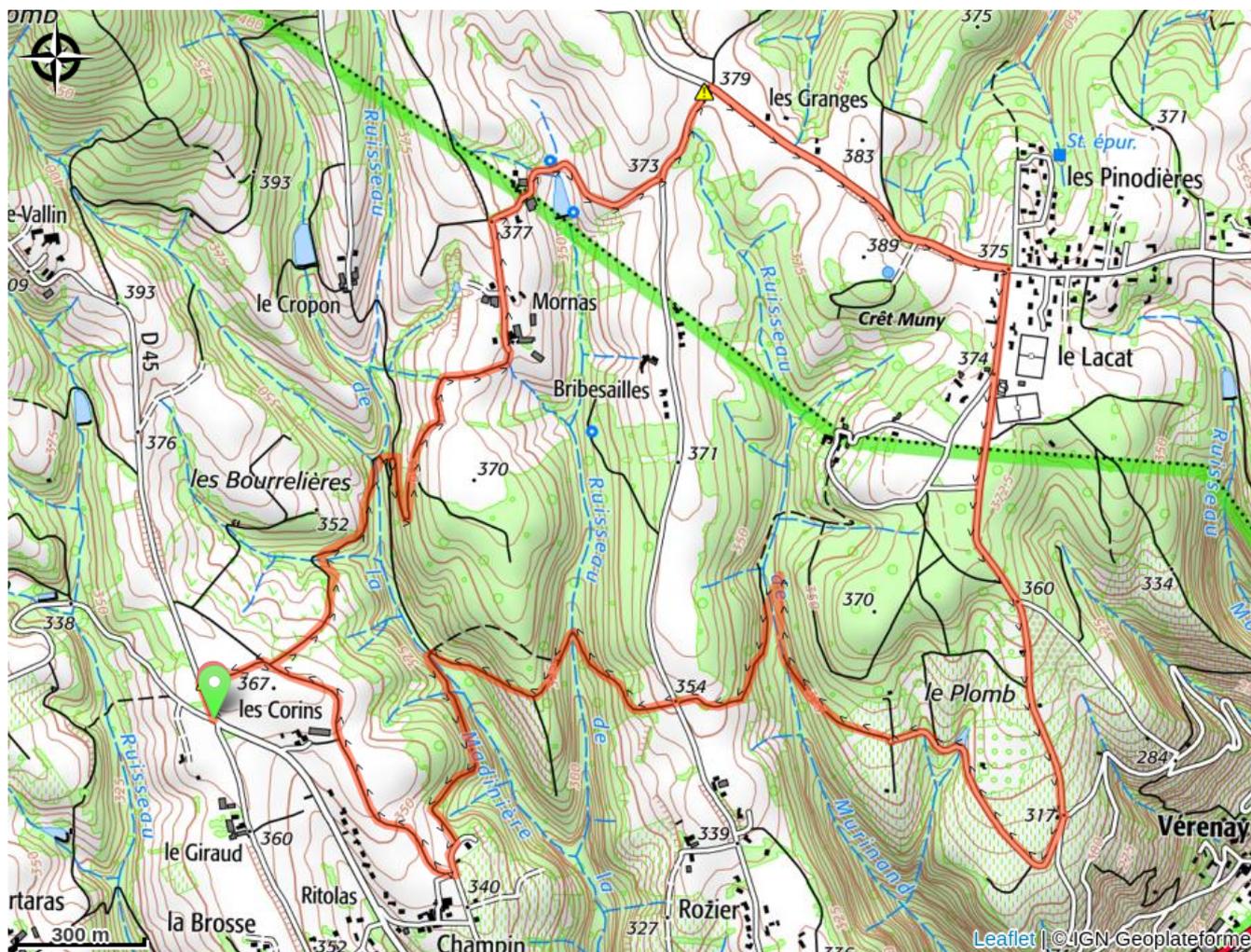
Remonter la RD 45, prendre le premier chemin de terre à droite. Ensuite, le chemin bifurque à gauche en passant au milieu d'un pré. Arrivé au hameau de Mornas, prendre la route goudronnée qui rejoint la route communale de Rozier.

A la jonction des deux routes, prendre à gauche et rejoindre le CD 138 puis à droite jusqu'au carrefour de la route du Lacat. Redescendre par la droite en direction de Verenay et rejoindre la pointe de coteau de Verenay où un point de vue magnifique vous permettra de reprendre votre souffle (barrage, vallée, Vienne).

Au carrefour, prendre à droite et suivre à plat jusqu'au bout du goudron, puis le chemin en terre dans les bois jusqu'au ruisseau. Traverser et remonter en direction de Rozier. Franchir la route communale. Le sentier vous mène au Champin. A proximité de la première vigne, prendre à droite jusqu'au point de départ.

⚠ Attention, route à forte circulation, restez prudent.

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques

Recommandations

Chacun est responsable de sa sécurité. Par conséquent, les randonnées se font sous votre propre responsabilité. Restez sur les sentiers balisés pour préserver les espaces fragiles.

Quelques recommandations d'usage :

- Consultez la météo avant chaque départ
- Certains itinéraires traversent des routes à forte circulation : Soyez prudent
- Gardez les chiens en laisse
- N'allumez pas de feu
- Rempportez vos détritrus
- Contemplez les fleurs, ne les cueillez pas.
- Les morsures de tiques peuvent entraîner de graves maladies ; en prévention : porter des vêtements couvrants, utiliser des répulsifs, s'examiner au retour, retirer les tiques à l'aide d'un crochet à tiques sans rien appliquer dessus, consulter en cas de rougeurs apparentes, syndrome grippal, ou si vous êtes une personne à risque.
- Pour les secours, composer le **18** ou le **112**.